



mis en garde a vue pour abus de faiblesse

Par **cafrine97**, le **21/06/2010** à **17:51**

bonjour,

A ma grande stupeur j'ai été mise en garde à vue pour un oit disant abus de faiblesse pour une durée de 24H.

on m'a questionné, m'a accusé.... puis on m'a relâché après les 24H.

ça fait une semaine et depuis j'ai aucune suite! je ne sais ce que cela veut dire, si c'est bon signe ou pas.... j'ai jamais eu affaire à la justice et ne sais pas si c'est normal de ne pas avoir de nouvelles ou pas....

merci de votre attention

Par **Cabinet SAYAGH**, le **28/06/2010** à **13:57**

Vous avez le droit d'écrire au Parquet, si ce dernier ne vous a pas informée dans un délai de six mois, pour voir où en est votre affaire.